

Les assistants maternels peuvent utiliser jusqu'à 58h de Plan de développement des compétences par année civile, soit sur leur temps d'accueil, soit hors temps d'accueil.

Par délégation de l'APNI (Association Paritaire Nationale d'information et d'innovation pour la mise en œuvre des garanties sociales des assistants maternels), à IPERIA (marque Certification et Compétences), les rémunérations (allocation de formation et/ou salaire) et frais annexes à la formation seront remboursés par virement sur votre compte.

Renseignez-vous auprès d'ERGOLOGIC ou sur <https://www.iperia.eu> Modalités d'accès : Formations en présentiel (d'autres modalités peuvent être prévues, se renseigner auprès d'ERGOLOGIC) - Pour l'accueil des personnes à modalité réduite : nous contacter.

Moyens pédagogiques et techniques : Apports théoriques et méthodologiques, études de cas, mises en situation... Evaluation de la formation : Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation, questionnaire de satisfaction numérique, auto-évaluation amont – aval

**Compte tenu des nouvelles restrictions IPERIA sur les départs en formation, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre seul les personnes n'ayant pas fait formation pourront en suivre une seule jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2025**

## 2<sup>nd</sup> Semestre

21/09/2024	Manosque	Rappel geste de premier secours	MIRSST2018 - Recyclage SST – 7h
16 et 30/11/2024	Manosque	Gestes de premier Secours : nourrissons, enfants, adultes	MISST2018 - Sauveteur, secouriste au travail – 14h

\* Formation à distance